Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026035CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 035

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS EXTERIEURS DANS CETTE COMMISSION

Entendu l'exposé de M. le Maire
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1413-1 et L 2121-21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

CREE la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de cette commission.
DESIGNE les membres du Conseil municipal et les personnes suivantes pour composer la commission consultative des services publics locaux :
Président : M. le Maire
Membres titulaires : M. GABORIEAU
Mme LEGAULT
M. GODEFROY Mme GOBAILLE
M. COUGARD
Membres suppléants : M. BORELY
Mme WYART
Mme THOMAS
Représentants d'associations locales :
ADMR : M. Alain CAZENAVE
UDAF 35 : M. Gilles MOREL
UCAL : titulaire : M. Yannick BOURGEOIS, suppléant : M. Régis HARNOIS
PRECISE que la durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat des membres du conseil.

Publié et affiché le 28 mai 2026